



# Conseils généraux d'application

## Adjuvants et additifs pour béton et mortier

### Consignes relatives à l'application

Les adjuvants et additifs MC pour béton et mortier sont soumis à un contrôle interne de la production selon la norme ISO 9001 / NF EN 934, certifié par AFNOR.

Les dosages requis doivent être déterminés à l'avance par des tests initiaux, en fonction du domaine d'application et de la catégorie d'exposition et ce, sans dépasser les plages de dosage recommandées.

Les normes pertinentes pour la fabrication, la mise en œuvre et le traitement postérieur du béton et du béton armé doivent être observées. Les essais initiaux doivent être menés suivant la norme NF EN 206/CN ainsi que les séries NF EN 12350 et 12390.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter nos conseillers techniques.

Les adjuvants et additifs doivent être conservés dans des récipients hermétiquement fermés, à l'abri du gel et des rayons du soleil. La durée de conservation est d'au moins 12 mois, sauf indication contraire.

Les produits sous forme de poudre, doivent être stockés dans des conteneurs fermés à l'abri de l'humidité.

Les informations additionnelles contenues dans les fiches techniques des produits et les fiches de données de sécurité doivent impérativement être prises en compte à tout moment.

Seuls les produits de même type peuvent être stockés dans une même cuve. En cas de doute, veuillez contacter nos conseillers techniques.

Les cuves de stockage doivent être nettoyées régulièrement afin d'éviter la formation de sédiment au fond et sur les parois.

Les équipements de dosage doivent être régulièrement vérifiés et entretenus, afin de garantir leur bon fonctionnement et la précision du dosage. Les équipements doivent également être rincés à l'eau entre deux processus de dosages avec des produits différents,

Les adjuvants et additifs doivent toujours être dosés séparément. En aucun cas, les entraîneurs d'air et les retardateurs ne doivent être mélangés ensemble, ni avec des plastifiants ou des superplastifiants.

Les superplastifiants à base de Polycarboxylathether (PCE) ne peuvent être utilisés en combinaison avec d'autres adjuvants plastifiants ou superplastifiants qu'après consultation préalable avec le fournisseur ou test de compatibilité.

Dans un intérêt environnemental, veuillez vider entièrement les contenants (ICP, fût, etc...). Les contenants à échanger doivent être fermés et protégés de toutes contaminations possibles. Seuls les contenants totalement vidés seront repris par MC.

**Remarque :** Les informations données dans la présente fiche technique sont basées sur notre expérience en toute bonne foi, mais sans engagement. Elles sont à adapter aux ouvrages respectifs, aux objectifs d'utilisation et aux exigences locales spécifiques. Dans ces conditions, nous garantissons l'exactitude de ces informations dans le cadre de nos conditions de vente et de livraison. Toute recommandation faite par nos collaborateurs et s'écartant des informations contenues dans nos fiches techniques sera valable uniquement à condition d'avoir été confirmée par écrit. De manière générale, les règles de l'art officiellement reconnues sont applicables.

**Edition 11/20.** Le présent imprimé a été révisé sur le plan technique. Les versions publiées antérieurement ne sont plus valables et ne doivent plus être utilisées. Toute nouvelle révision technique annule et remplace la présente version. D04/14